
ANNEXE B. COMMENT LES PAYS PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE FONCTIONNENT-ILS PAR RAPPORT AUX INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS ?

Douze des pays et territoires participants à l'Enquête 2011 sur le suivi de la mise en œuvre des Principes pour les États fragiles ont également participé à l'Enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Ils font partie d'un échantillon plus vaste de 78 pays en développement qui se sont engagés dans l'Enquête sur la Déclaration de Paris en 2011. La présente annexe s'appuie sur des données utilisées dans le calcul des indicateurs de la Déclaration de Paris pour tirer des conclusions provisoires sur l'avancée de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans les 12 pays qui ont choisi de participer à l'Enquête 2011 sur les Principes pour les États fragiles¹.

Les observations du Tableau 1 ci-dessous suggèrent que les 12 pays participants à l'Enquête commune Déclaration de Paris / États fragiles sont confrontés à des défis importants à la fois en ce qui concerne la qualité des cadres, des outils et des systèmes nationaux, et en ce qui concerne l'utilisation de systèmes parallèles par les partenaires au développement, et leur utilisation limitée des systèmes de gestion des finances publiques du pays. Dans la plupart des cas, ces diagnostics sont appuyés par des observations et des données qualitatives rassemblées au niveau du pays durant l'Enquête.

PARMI LES 12 PAYS ET TERRITOIRES ANALYSÉS, 11 d'entre eux comptabilisaient environ 6 % de l'ensemble de l'aide principale². Dans l'ensemble, la petite taille de l'échantillon, la population hétérogène des pays et des territoires dont il est extrait, et la disponibilité limitée de données empêchent de tirer des conclusions définitives sur la manière dont ce groupe de pays diffère des autres pays qui n'ont participé qu'à l'Enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. De plus, seuls deux de ces pays (le Burundi et la RDC) ont participé à l'Enquête de référence de 2006, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'évaluer les progrès dans le temps pour ce groupe. Des variations peuvent être identifiées, cependant, et un certain nombre de conclusions provisoires peuvent être tirées, comme le résume l'Encadré B.1. ■

¹ Cette note ne fournit pas de conclusion sur l'avancée des indicateurs de la Déclaration de Paris dans l'ensemble des États fragiles. Plusieurs pays de l'échantillon de 78 pays participants à l'Enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris seraient considérés comme fragiles par certains mais ne sont pas couverts par l'échantillon de 12 pays qui ont participé à l'Enquête 2011 de suivi des PEF.

² Aucune donnée sur les apports d'aide au Soudan du Sud n'est disponible pour 2010.

TABLEAU B.1. VUE D'ENSEMBLE : INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS DANS LES ÉTATS FRAGILES³

INDICATEURS DE LA DÉCLARATION DE PARIS	2010 RÉEL ⁴
1 Stratégies opérationnelles de développement Part des pays ayant une stratégie nationale de développement notée « A » ou « B » sur une échelle de cinq points	9% (de 11 pays)
2a Systèmes fiables de gestion des finances publiques (GFP) Part des pays qui ont progressé d'au moins une unité sur l'échelle GFP/EPIN depuis 2005	44% (de 9 pays)
2b Systèmes fiables de passation des marchés⁵ Part des pays qui ont progressé d'au moins une unité sur l'échelle de quatre points depuis 2005	Pas de données.
3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales Part de l'aide pour le secteur gouvernemental notifiée dans le budget du gouvernement	45%
4 Renforcer les capacités par un soutien coordonné Part de la coopération technique mise en œuvre par le biais de programmes coordonnés en accord avec les stratégies nationales de développement	57%
5a Utilisation des systèmes de GFP du pays Part de l'aide pour le secteur gouvernemental utilisant les systèmes de GFP des pays partenaires	27%
5b Utilisation des systèmes de passation des marchés du pays Part de l'aide pour le secteur gouvernemental utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires	20%
6 Renforcer les capacités en évitant les PIU Nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre des projets (PIU)	447
7 L'aide est plus prévisible Part de l'aide pour le secteur gouvernemental versée lors de l'année fiscale pour laquelle elle a été prévue et enregistrée dans les systèmes gouvernementaux de comptabilité	35%
8 L'aide est déliée Part de l'aide qui est complètement déliée	90% (de 11 pays)
9 Utilisation de dispositions ou de procédures communes Part de l'aide fournie dans le contexte d'approches fondées sur des programmes	29%
10a Missions communes Part des missions des partenaires au développement sur le terrain entreprises conjointement	16%
10b Travail analytique commun par pays Part de travail analytique par pays entrepris en commun	38%
11 Cadres axés sur les résultats Part de pays ayant des cadres d'évaluation des performances transparents et contrôlables	0% (de 11 pays)
12 Responsabilité mutuelle Part des pays ayant des examens d'évaluation communs	8%

3 12 pays participants à l'Enquête commune.

4 Les totaux concernent les 12 pays sauf quand il est précisé entre parenthèses qu'il n'y a pas de données disponibles pour certains pays.

5 Évaluation faite en utilisant les méthodologies d'évaluation des régimes nationaux de passation des marchés du CAD-OCDE.

ENCADRÉ B.1

Que nous apprennent les indicateurs de la Déclaration de Paris ?

- **La qualité des stratégies nationales de développement (indicateur 1) et les cadres axés sur les résultats (indicateur 11) restent médiocres.** Parmi les 11 pays participants à l'Enquête sur les États fragiles qui ont été notés pour l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris (stratégies opérationnelles de développement), un seul pays (le Togo) a été considéré comme ayant une stratégie opérationnelle de développement en 2010, notée B sur l'échelle de cinq points. La Sierra Leone et le Timor-Leste ont reçu la note C (moyen), tandis que les huit pays restants ont reçu la note D. De même, pour l'indicateur 11, cinq pays ont reçu la note C, et six pays la note D sur l'échelle de cinq points.

- **La qualité autant que l'utilisation des systèmes de GFP des pays restent médiocres dans les pays qui ont participé à l'Enquête sur les États fragiles.** Parmi les neuf pays pour lesquels des données historiques sont disponibles, quatre ont amélioré leurs notes pour l'indicateur 2a (systèmes fiables de GFP) sur la période 2005-10 d'au moins un point sur l'échelle GFP/EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales). Cependant, les notes moyennes dans ce groupe tendent à être plus basses que dans le groupe complet de 78 pays participants à l'Enquête 2011 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. L'utilisation par les partenaires au développement des systèmes de GFP des pays partenaires dans ces pays est aussi - en moyenne - moins répandue que dans le groupe élargi de 78 pays.

- **Les données suggèrent que les partenaires au développement utilisent moins les structures existantes, et font une utilisation limitée des approches fondées sur des programmes, dans la fourniture de l'aide aux 12 pays et territoires participants à l'Enquête sur les États fragiles.** Entre eux, les partenaires au développement ont utilisé 447 PIU (indicateur 6) - une moyenne de 11 PIU par tranche de 100 millions USD d'aide versée au secteur des administrations publiques, comparée à une moyenne globale de 4 PIU par tranche de 100 millions USD d'aide versée à l'ensemble des 78 pays participants. L'indicateur 9 (utilisation de dispositions et de procédures communes) suggère aussi que l'aide dans les 12 pays participants à l'Enquête sur les États fragiles est moins susceptible d'être fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes dans ces pays. Les contraintes des partenaires au développement et l'absence de programmes nationaux crédibles et de cadres budgétaires au sein desquels l'aide peut être versée peuvent constituer des défis dans ce domaine.

- **Peu d'éléments indiquent qu'il existe des mécanismes adaptés de soutien à la responsabilité mutuelle.** Un seul des 12 pays (la République centrafricaine) a signalé avoir un mécanisme d'examen mutuel des performances de la mise en œuvre des engagements qui remplit les critères associés à l'indicateur 12.

Source: OCDE (à paraître), *Enquête 2011 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, OCDE, Paris.



Extrait de :
International Engagement in Fragile States
Can't We Do Better?

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264086128-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Annexe b. Comment les pays participants à l'enquête fonctionnent-ils par rapport aux indicateurs de progrès de la déclaration de Paris ? », dans *International Engagement in Fragile States : Can't We Do Better?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264094796-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.